



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU PAS-DE-CALAIS

Arras, le 13 janvier 2014

Le Préfet du Pas-de-Calais

à

Mesdames et Messieurs les Maires
Mesdames et Messieurs les Présidents des communautés
de communes et communautés d'agglomérations

Objet : Homologation des initiatives mémorielles organisées à l'occasion du 70^e anniversaire de la Résistance, des débarquements, de la libération de la France et de la victoire sur le nazisme.

P.J. : Dossier de demande d'homologation-dossier de demande de subvention.

L'année 2014 sera une année exceptionnelle de mobilisation mémorielle. Outre la commémoration du Centenaire de la Première guerre mondiale, 2014 sera marqué par le 70^e anniversaire de la Résistance, des débarquements, de la libération de la France et de la victoire sur le nazisme.

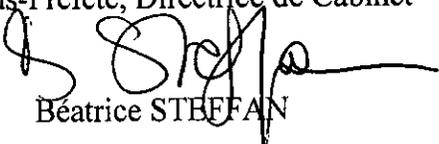
Afin de faire connaître les projets liés à cet anniversaire et d'en accompagner la réalisation, l'Etat a souhaité mettre en place une procédure d'homologation, gage de reconnaissance de la qualité et du sérieux des actions proposées. Cette homologation garantira que le projet soit répertorié sur les documents ou sites officiels locaux récapitulant le programme commémoratif et permettra également aux porteurs de projets de faire figurer le logo officiel sur tout document de communication, et éventuellement d'obtenir une subvention.

Les porteurs de projets intéressés par cette homologation doivent s'attacher à inscrire l'opération parmi les thématiques retenues sur le plan national : hommage aux survivants, rappel des valeurs qui ont été défendues, conséquences sur la construction européenne et le renforcement des valeurs démocratiques, valorisation des territoires de mémoire. Seront également pris en compte l'exactitude historique, les objectifs pédagogiques poursuivis, l'impact de l'opération auprès des publics visés, sa dimension locale, nationale, ou internationale et enfin les aspects relatifs au tourisme de mémoire.

Si vous souhaitez faire une demande d'homologation et éventuellement une demande de subvention, je vous invite à adresser votre dossier, suivant le schéma proposé en pièce jointe, au **Service départemental de l'ONAC du Pas-de-Calais, à l'attention de Mme Fanny BOURDET, ONAC du Pas-de-Calais, 8, rue du Général Barbot, 62000 ARRAS**. La date limite de réception des dossiers est fixée **au 15 février 2014**.

Les projets seront étudiés par une instance départementale avant d'être transmis à la Direction de la Mémoire, du Patrimoine et des Archives (DMPA) du Ministère de la Défense qui constituera une commission spécifique, dédiée à l'examen de ces projets.

Pour le Préfet
La Sous-Préfète, Directrice de Cabinet


Béatrice STEFFAN

Numéro dossier :
DD/NNN

DEMANDE D'HOMOLOGATION

(N° du département / N°
d'enregistrement au SD de
l'ONAC-VG)

70^E ANNIVERSAIRE DE LA RÉSISTANCE, DES DÉBARQUEMENTS, DE LA LIBÉRATION DE LA FRANCE ET DE LA VICTOIRE SUR LE NAZISME

FICHE D'ANALYSE

<u>Service départemental de l'ONAC-VG</u> de	<u>Responsable du dossier :</u> M. : Tél : Adresse électronique :
<u>Porteur du projet :</u> <u>Nom de la structure :</u> <u>Statut (association, commune...) :</u> <u>Adresse :</u> <u>Téléphone :</u> <u>Adresse électronique :</u> <u>Nom du responsable :</u>	
<u>Nature du projet :</u> Exposition / Cérémonie / Colloque / Documentaire / Monument / Chemin de mémoire / Publication... <u>Lieu :</u> <u>Date :</u>	
<u>Description de l'action :</u>	
<u>Critères d'homologation remplis :</u>	
<u>Éléments financiers :</u> - Coût global : - dépenses par grandes catégories : - Plan de financement : <i>Important : Si une demande de subvention est associée à la demande d'homologation, le formulaire cerfa N° 12156*03, accessible sur le site internet www.service-public.fr/ onglet "associations" rubrique "Services en ligne et formulaires" doit impérativement être complété et appuyé des pièces justificatives. Pour les collectivités territoriales, il s'agit du formulaire de demande de subvention 70^e anniversaire Seconde Guerre mondiale".</i>	
<u>Observations du service départemental de l'ONAC-VG :</u>	
Décision de l'instance départementale d'homologation: Date :	

**70° anniversaire
de la Résistance,
des débarquements,
de la libération de la France
et de la victoire sur le nazisme**

**Dossier de demande de subvention pour les projets homologués "70°
anniversaire"
non associatifs**

*(pour les associations, utiliser le formulaire Cerfa n° 12156*03)*

DEPARTEMENT :

INTITULE DE L'ACTION :

STATUT et NOM DE LA STRUCTURE (Collectivité, établissement, etc.) :

Informations pratiques

Attention : si vous sollicitez un financement pour plusieurs actions homologuées "70^e anniversaire", vous devez remplir un dossier de demande de subvention par action.

Comment se présente le dossier à remplir?

↳ **Fiche n° 1 : Présentation de la structure**

↳ **Fiche n° 2 et 2-1 : Description et budget prévisionnel de l'action**

Cette fiche correspond au projet ayant obtenu l'homologation "70^e anniversaire"

↳ **Fiche n° 3 : Attestation sur l'honneur**

Le compte-rendu financier est composé d'un tableau accompagné de son annexe explicative et d'un bilan qualitatif de l'action.

Ce compte rendu est à conserver et à retourner dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice au titre duquel la subvention a été obtenue.

Description de l'action

2

PERSONNE RESPONSABLE DE L'ACTION :

NOM : PRENOM :

FONCTION :

TELEPHONE : COURRIEL :

PRESENTATION DE L'ACTION :

INTITULE :

DESCRIPTION DE L'ACTION :

OBJECTIFS DE L'ACTION :

Lieu(x) de réalisation (ou nom du territoire concerné) :

Date de mise en œuvre prévue :

Durée de l'action (précisez le nombre de jours ou de mois) :

Informations complémentaires éventuelles :

Budget prévisionnel de l'action projetée

2-1

CHARGES	MONTANT en euros ¹	PRODUITS ²	MONTANT en euros
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats		Subventions demandées	
Prestations de service		État : (précisez le(s) ministère(s) sollicité(s))	
Matières et fournitures		Ministère de la défense	€
Services extérieurs			
Locations			
Entretien		Région(s) :	
Assurances			
Autres services extérieurs		Département(s) :	
Honoraires			
Publicité		Communes(s) :	
Déplacements, missions			
Charges de personnel		Bénévolat	
Salaire et charges			
		CNASEA (emploi aidés) :	
		Autres recettes attendues (précisez)	
Frais généraux		Demande(s) de financement communautaire	
		Ressources indirectes affectées	
Coût total du projet		Total des recettes	
Emploi et contributions en nature		Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL		TOTAL	

Au regard du coût total du projet, la collectivité territoriale sollicite une subvention de €

¹ Ne pas indiquer les centimes d'euros

² L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera susceptible d'être demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées...

Attestation sur l'honneur

3

Cette fiche doit obligatoirement être remplie pour toutes les demandes, quel que soit le montant de la subvention sollicitée.

Si le signataire n'est pas le représentant légal de la structure, merci de joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

Je soussigné(e)(nom et prénom) ,
représentant(e) légal(e) de la collectivité,

- Déclare que la structure est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements y afférant ;

- Certifie exactes les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subvention introduites auprès d'autres financeurs publics ;

- Demande une subvention de : €

- Précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée³

au Compte bancaire :

Nom du titulaire du compte :

Banque :

Domiciliation :

Code banque Code guichet Numéro de compte Clé RIB

ou au Compte postal :

Nom du titulaire du compte :

Banque :

Domiciliation :

Code banque Code guichet Numéro de compte Clé RIP

Fait, le _____ à _____

Signature :

Attention
Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal. Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'Etablissement auprès duquel vous avez déposé votre dossier.

³Vous pouvez, si vous le souhaitez, joindre un RIB ou un RIP.

Compte rendu financier de l'action(1)

Cette fiche est à détacher et à retourner dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention a été accordée. Elle doit obligatoirement être établie, avant toute nouvelle demande de subvention. Vous pouvez ne renseigner que les cases grises si le budget prévisionnel de l'action projetée a été présenté sous cette forme.

Exercice 2013

Charges ⁴	Prévision	Réalisation	%	Produits	Prévision	Réalisation	%
I. Charges directes affectées à l'action				I. Ressources directes affectées à l'action			
60- Achats				70 – Vente de produits finis, prestations de service, marchandises			
Prestations de services							
Achats, matières et fournitures				74 – Subventions d'exploitation (2)			
Autres fournitures				Etat (précisez le(s) ministère(s) sollicité(s))			
61- Services extérieurs							
Locations mobilières et immobilières							
Entretien et réparation							
Assurance				Région(s)			
Documentation							
Divers							
62- Autres services extérieurs				Département(s)			
Rémunérations intermédiaires et honoraires							
Publicité, publication				Commune(s)			
Déplacements, missions							
Servies bancaires, autres							
63- Impôts et taxes				Organismes sociaux (à détailler)			
Impôts et taxes sur rémunération							
Autres impôts et taxes							
64- Charges de personnel				Fonds européens			
Rémunération des personnels				CNASEA (emplois aidés)			
Charges sociales				Autres aides, dons ou subventions affectées			
Autres charges de personnel							
65- Autres charges de gestion courante				75- Autres produits de gestion courante			
66- Charges financières							
67- Charges exceptionnelles				76- Produits financiers			
68- Dotation aux amortissements				78- Reports ressources non utilisées d'opération antérieures			
I. Charges directes affectées à l'action				I. Ressources directes affectées à l'action			
Charges fixes de fonctionnement							
Frais financiers							
Autres							
Total des charges				Total des produits			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature				87- Contributions volontaires en nature			
Secours en nature				Bénévolat			
Mise à disposition gratuite de biens et de prestations				Prestations en nature			
Personnel bénévole				Dons en nature			
TOTAL				TOTAL			

⁴ cf. Arrêté du Premier ministre du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu par le quatrième alinéa de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera sussept

